



M A I R I E

Code Postal : 24750

Tél. 05 53 03 69 00

Fax 05 53 03 69 06

Lettre du Maire

Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

Depuis Juillet dernier des événements importants et non prévus initialement se sont produits.

La période (les vacances d'été), un manque certain d'information (la presse ayant réagi plus vite que nous autres élus) ont induit de l'incompréhension.

C'est pourquoi je reviens vers vous pour faire le point.

La loi "NOTRe" traitant de la Nouvelle Organisation du Territoire de la République a été votée et apporte des nouveautés et interpelle.

En juin, on avait commencé à en parler ... cela avait été brièvement abordé dans "la lettre d'Atur".

Des éclaircissements et les enjeux mieux perçus, je me suis permis à la mi-juillet d'adresser un message aux maires des 4 communes limitrophes d'ATUR pour leur demander s'ils pourraient être intéressés pour étudier avec les élus aturiens, la création d'une Commune Nouvelle.

Deux des quatre maires ont fait savoir que cela pourrait être étudié à la rentrée, et qu'ils étaient eux aussi intéressés.

Nous en étions là, et les vacances s'écoulaient...

Mi-août, contacté par un journaliste, j'indiquai qu'effectivement j'avais envoyé un message, et que la démarche pourrait éventuellement se poursuivre...

Aussitôt l'information a été diffusée et cela nous a conduit à faire avancer nos échanges, délaissant en cette période de vacances, notre devoir d'information... Nous ne pouvons que le regretter et faire appel à votre compréhension.

Depuis lors, nous avons travaillé de façon à ce que nos communes ne passent pas à côté d'une opportunité.

Nous avons la conviction que la liberté de coopération que le législateur accordait pour l'instant risquait assez vite de laisser la place à des injonctions beaucoup plus fortes. La présentation du projet de coopération intercommunal présente ce lundi 5 octobre à la préfecture va tout à fait dans ce sens.

Au niveau de nos trois communes les approches ont été légèrement différentes.

Une seule a organisé une consultation préalable (c'est la seule commune où les impôts augmenteront, même si c'est de façon tout à fait acceptable), à Boulazac une démarche consistant en un échange sous forme de consultation avec tous les habitants payant des impôts locaux est envisagée.

A ATUR nous continuerons tout d'abord à expliquer et échanger avec vous tous de manière à recueillir vos souhaits, vos avis.

C'est dans ce cadre que :

- Nous vous faisons parvenir le document explicatif joint à cette lettre ;
- Vous disposez d'un questionnaire que vous pourrez remettre à la mairie la semaine du 26 au 30 octobre (*urne à votre disposition à l'accueil de la mairie*);
- Nous vous invitons, comme cela avait été dit, à une réunion de restitution et d'échanges le 4 novembre au centre socio-culturel à 19 heures.

Vos remarques, vos souhaits serviront à amender et faire évoluer, tant la Charte de la commune nouvelle que les projets que nous devons porter pour répondre au mieux à vos attentes.

Restant à votre écoute et à votre service.

Le Maire,

Alain CURNIL